

champagne-Ardenne

Annuaire 2016 - 2017

2. AS Vitry
3. ASPTT Chalons en Champagne
4. CAD Mourmelon
5. RC Epernay
11. St Brice
12. ASL AY
14. Taissy Club HB
15. ESC Connantre
19. Reims Champagne HB
24. Hand Avenir Suippas
25. ASC Avize HB
26. RCC Anglure
30. Tinquex HB Club
31. St Martin d'Ablouis
32. FJEP Bazancourt



1. FJ Bar s/ Seine
2. ETAC
4. Romilly HB
6. Brienne HB
10. ASS Ste Maure-Troyes
13. HBC Vallée de l'Armanche
14. Rosières St Julien
15. ESC Pays d'orient
17. ASPTT Troyes
18. US Ste Maure
23. HBC Vendevre
27. CS Vallée Vanne HB



29. HBC Savino Chapelain
31. PL Bar s/ Aube
32. Arcis HB Féminin
35. Nogent Handball



1. Hand Sedan Ardennes
6. Yvois Carignan HB
7. Bogny HB
22. HBC Hautes Rivières
24. HBC Vouziers
28. Charleville-Mezières HB
34. HBC Aubrives la Pointe

1. Saint Dizier Agglomération HB
2. ECA Chaumont HB
3. AS Froncles
5. FJEP Slic Chevillon
6. Esperance Pont Varin
7. Langres HB
8. HB Montier en Der
9. CS Chalindrey
15. CO Joinville HB
32. HBC Valle de Meuse
35. Les Jeune's HB



1. FJ Bar s/ Seine
2. ETAC
4. Romilly HB
6. Brienne HB
10. ASS Ste Maure-Troyes
13. HBC Vallée de l'Armanche
14. Rosières St Julien
15. ESC Pays d'orient
17. ASPTT Troyes
18. US Ste Maure
23. HBC Vendevre
27. CS Vallée Vanne HB
29. HBC Savino Chapelain
31. PL Bar s/ Aube
32. Arcis HB Féminin
35. Nogent Handball



FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL

Président : Joël DELPLANQUE

16, avenue Raspail, 94257 GENTILLY Cedex
Tél : 01.46.15.03.55 / Courriel : ffhb@handball-france.eu

✓ <http://www.ff-handball.org>

LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE DE HANDBALL

Président : Michel LEQUEUX

Maison des associations
63, Avenue Pasteur, 10000 TROYES
Tél : 03.25.78.24.18 / Courriel : 0700000@handball-france.eu

✓ <http://www.handball-champagne-ardenne.fr>

✓ <http://www.facebook.com/lcahb>

COMITE DES ARDENNES

Présidente : Delphine BRETON

Maison Départementale des Sports
Route de la Moncelle, 08140 Bazeilles

Tél : 03.24.26.20.66
Courriel : 0708000@handball-france.eu

COMITE DE L'AUBE

Président : Gérard JAWORSKY

Maison des associations
63 Avenue Pasteur, 10000 TROYES

Tél : 03.25.74.83.78
Courriel : 0710000@handball-france.eu

COMITE MARNE

Président : Régis SAGUET

Maison des Sports
7 rue du Commerce, 51100 REIMS

Tél : 03.26.87.35.67
Courriel : 0751000@handball-france.eu

COMITE DE HAUTE-MARNE

Président : Jean-Louis DUGRAVOT

55 Grande Rue,
52320 Cerisières








Tél : 03.25.01.47.62
Courriel : 0752000@handball-france.eu

CONSEIL ADMINISTRATION

		
PRESIDENT Michel LEQUEUX 0700000.president@handball-france.eu	TRESORIERE GENERALE Christiane DUTEURTRE 0700000.tresorier@handball-france.eu	SECRETAIRE GENERALE Martine PERNEY 0700000.sec-gen@handballfrance.eu

BUREAU DIRECTEUR

			
Présidente du Comité Ardennes Delphine BRETON	Président du Comité Aube Gérard JAWORSKY	Président du Comité Marne Régis SAGUET	Président du Comité Haute-Marne Jean-Louis DUGRAVOT

						
Lucia BELLASINO	Christine BONUTTO	Suzanne BONUTTO	Christophe GUERRY	Jean-Patrick LAGGIA	Christophe LEJEUNE	Christelle LEVEQUE

					
Agnès MARION	José MESTRE	Didier ROUILLON	Jacky TELLIER	Sonia THOMAS	Didier VERRIER

					
Secrétaire Christelle JANSON	Secrétaire Sabine HERBIN	CTS Carole MARTIN	CTF Arbitrage Cathy MARCHAL	CTF Pôle Stéphane GARCIA	Chargé Dvpt Florian LAFEVE

SALARIES

LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE DE HANDBALL
Organigramme 2016-2017 - Personnes Ressources

Secrétaire Général
Martine PERNEY
0700000.sec-gen@handball-France.eu
 06 08 57 52 00

Président
Michel LEQUEUX
0700000.president@handball-France.eu
 06 81 67 17 49

Trésorier Général
Christiane DUTEURTRE
0700000.tresorier@handball-France.eu
 06 72 82 43 93

Secrétariat Administratif & Comptabilité
Christelle JANSON & Sabine HERBIN
0700000@handball-France.eu
 03 25 78 24 18

Secteur Communication
 Vice-Président
Delphine BRETON
0708000.president@handball-France.eu
 06 77 70 27 24

Secteur Sportif
 Vice-Président
Jean-Louis DUGRAVOT
0752000@handball-France.eu
 06 27 45 34 56

Secteur Statutaire
 Vice-Président
Gérard JAWORSKY
gerard@jaworsky.com
 06 61 09 67 87

Secteur Finances
 Vice-Président
Régis SAGUET
0751000.president@handball-France.eu
 06 08 65 88 92

Technique
 CTS
Carole MARTIN
carole.filou@laposte.net
 06 7 79 82 64

Communication & Développement
 Gestion B.D

Organisation des Compétitions Régionales
Jean-Louis DUGRAVOT
0752000@handball-France.eu
 06 27 45 34 56

Licences & Qualifications
José MESTRE
mestre.j@wanadoo.fr
 06 88 46 94 90

Finances et projets financiers
Régis SAGUET
0751000.president@handball-France.eu
 06 08 65 88 92

CTF Pôle Espoirs
Stéphane GARCIA
stephane.hand@hotmail.fr
 06 40 78 35 87

Arbitrage
 Gestion B.D

Statuts et Règlements
Gérard JAWORSKY
gerard@jaworsky.com
 06 61 09 67 87

CTF Arbitrage
Cathy MARCHAL
0700000.cra@handball-France.eu
 06 21 03 12 33

Salles et Terrains
Sonia THOMAS
sonia-et-bruno@wanadoo.fr
 0679866640

C.M.C.D.
 Gestion B.D

Chargé de Développement
Florian LAFEVE
0700000.chgdev@handball-France.eu
 06 25 12 39 55

Discipline
Jacky TELLIER
j.tellier@orange.fr
 06 76 31 70 10

Litiges & Réclamations
 Gestion B.D

Pensez à mettre le Secrétariat de la Ligue en copie de toutes vos correspondances afin de nous permettre d'assurer le meilleur suivi possible

SAISON 2016 / 2017 Les Clubs

* E-mail standardisé : ajouté le suffixe "@handball-france.eu" derrière le numéro du club

Club	Corresp. Général	Tél	E-mail *	Couleur Officielles Maillot & GB	Gymnase(s)
COMITE ARDENNES					
HAND SEDAN ARDENNES	Melle Fanny BELANE	06 50 69 20 86	0708001	bleu / rouge-noir	Cosec Esplanade, rue Jean Rogissart, 08200 Sedan Salle Marcel Schmitt, esplanade du lac, 08200 Sedan
YVOIS CARIGNAN HB	M. Romuald MARTINEZ	03 24 22 52 11 06 82 71 74 48	0708006	jaune / bleu	Cosec Lacroisette, 2 rue Froide Fontaine, 08110 Carignan Salle Polyvalente, 27 rue de la pièce du roi, 08110 Carignan
BOGNY HB	M. Arnaud ITAN	03 24 35 42 59 06 83 80 58 89	0708007	orange / jaune	Salle des Sports, rue de la plaine des Sports, 08120 Bogny s/ Meuse
HBC HAUTES RIVIERES	M. Franck BERTHOLET	03 24 53 90 32 06 43 63 83 73	0708022	vert-noir / rouge-noir	Halle Sportive, rue du château d'eau, 08800 Les Hautes Rivières
HBC VOUZIERS	M. Geoffrey VERRIER	06 30 19 78 69	0708024	rose-noir / noir	Jean-Noël Caquot, 3 Rue de la Fusion, 08400 Vouziers Syrienne, rue de syrienne, 08400 Vouziers
CHARLEVILLE-MEZIERES HB	Mme Paulette VAROQUIER	03 24 57 57 41 06 70 29 97 48	0708028	rouge / noir	Salle Bayard, rue Louis Tirman, 08000 Charleville-Mézières Cosec des Mesanges, rue des Mesanges, 08000 Charleville-Mézières Des Capucines, rue des Capucines, 08000 Charleville-Mézières
AUBRIVES	M. Stéphane DECOEUR	03 24 52 06 17 06 83 0 28 74	0708034	bleu roy / vert	Salle des Sports Terre Querelle, rue Francis Poulenc, 08320 Aubrives Sainte Marie, rue Sainte Marie, 08170 Fumay
COMITE AUBE					
FJ BAR SUR SEINE	M. Ludovic COUVREUR	03 25 29 84 48 06 32 67 19 00	0710001	rouge / gris	Val More, 8 rue Bernard Pieds, 10110 Bar Sur Seine
ETAC HB	M. Lionel BOULLAY	06 73 83 02 90	0710002	bleu / rouge	Salle Omnisport, 124 Avenue Robert Schuman, 10000 Troyes Cosec 3, rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières près Troyes
ROMILLY HANDBALL	Mme Nadine RAGUET	06 86 62 64 04	0710004	bleu / vert	Bardin Gousserey, Rue Magenta, 10100 Romilly s/ Seine Cosec le Noyer Marchand, Avenue Jean Jaurès, 10100 Romilly s/ Seine
BRIENNE HANDBALL	M. Philippe GEOFFROY	03 25 92 64 76 06 89 43 67 31	0710006	rouge / vert ou bleu	Gymnase du collège de Brienne, rue du 8 mai 1945, 10500 Brienne le Château
ASS STE MAURE-TROYES	M. Didier VERRIER	03 25 76 91 13 06 74 72 46 31	0710010	rouge / jaune-orange	Gymnase du Lycée Privé, 105 route de Mery, 10150 Ste Maure Cosec Robert Royer, 5 rue Henri Barbusse, 10150 Pont Sainte Marie Salle Omnisports, 124 Avenue Robert Schuman, 10000 Troyes
HBC VALLEE DE L'ARMANCE	Mme Nathalie VIGNEZ	03 25 70 58 65 06 89 90 78 28	010013	bleu-blanc / noir	Gymnase d'Ervy, 4 rue des Fontaines, 10130 Ervy Le Chatel
ROSIERES ST JULIEN HB	Mme Cathy MAYAYO	06 83 24 97 67	0710014	vert / jaune	Raymond Laurent, Place Charles de Gaulle, 10430 Rosières Près Troyes Fernand Ganne, rue Fernand ganne, 10800 St Julien les Villas

COMITE AUBE (suite)

ESC PAYS D'ORIENT	Mme Marylise MOUCAUD	03 25 81 52 04 06 62 72 01 71	0710015	jaune-noir / vert	Gymnase de Piney, 15 rue du Stade, 10220 Piney
ASPTT TROYES	Mme Danièle JAWORSKY	03 25 74 67 87 06 62 60 67 87	0710017	jaune-noir / blanc-noir	Hoppenot, 15 rue Alexandre Sommerard, 10000 Troyes Gymnase des Senardes, 1 rue Godard Pillaveine, 10000 Troyes Cossec 3, rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières près Troyes
US STE MAURE	M. Didier VERRIER	03 25 76 93 60 06 74 72 46 31	0710018	orange / jaune	Gymnase du Lycée Privé, 105 route de Mery, 10150 Ste Maure Cossec Robert Royer, 5 rue Henri Barbusse, 10150 Ste Maure
HBC VENDEUVRE	Mme Sandrine DUSSART	06 88 05 51 77	0710023	bleu / orange	Cossec Vendevre, promenade du Parc, 10140 Vendevre sur Barse
CS VALLEE VANNE HB	Mme Danièle GARNIER	03 25 46 06 92 06 70 92 48 27	0710027	rouge / noir	Gymnasedes Six Gerbes, Avenue Kirchberg, 89190 Villeneuve l'Archevêque
HBC SAVINO CHAPELAIN	M. Pascal COLOMBET	03 25 79 52 78 06 64 61 74 12	0710029	jaune / vert	La Noue Lutel, rue de la Maladière, 10300 Ste Savine Morzynski, Avenue Gabriel Péri, 10300 Ste Savine Pierre Brossolette, 116 rue Sarraïl - 10600 La Chapelle St Luc
PL BAR SUR AUBE HB	M. Allan VANDENBUSSCHE	06 16 15 06 76	0710031	rouge / noir	Cossec Vendevre, promenade du Parc, 10140 Vendevre sur Barse Cossec Pierre de Coubertin, rue Pierre de Coubertin, 10200 Bar Sur Aube Bachelard, rue Gaston Bachelard, 10200 Bar Sur Aube
ARCIS HANDBALL FEMININ	M. Antoine FALLET	06 12 48 60 92	0710032	violet / vert	Cossec Arcis/Aube, Route de Brienne, 10700 Arcis s/ Aube
NOGENT HB	M. Eyyup KIZILASLANOGLU	07 70 34 90 60	0710035	bleu / noir	Agora Michel Baroin, Avenue St Roch, 10400 Nogent s/ Seine

COMITE MARNE

AS VITRY	M. Etienne GUERINOT	06 61 67 56 84	0751002	jaune / noir	Jean Bernard, rue de la Glacière, 51300 Vitry le François Marcel Alin, rue du Cerisier, 51300 Frignicourt
ASPTT CHALONS EN CHAMPAGNE	M. Sylvain SKRABO	03 26 65 11 58 06 61 91 13 26	0751003	vert / rouge-noir	Jean-François Kiezer, 150 bis Avenue des Alliés, 51000 Chalons en Champagne
CAD MOURMELON	M. Alain LAVENUS	03 26 70 24 77	0751004	vert-blanc / rouge	Terme Hilaire, rue du Terme Hilaire, 51400 Mourmelon le Grand Saint Martin, rue Saint Martin, 51400 Mourmelon le Grand
RC EPERNAY	Mme Magali VILLAUME	06 22 01 56 29	0751005	bleu / vert	Godard Roger, Lycée Godard Roger, 51200 Epernay P. Gaspard (ex Comep), Parc Roger Menu, 51200 Epernay
AS ST BRICE	M. Yves DOGUE	09 70 46 01 77 06 81 22 54 11	0751011	bleu / jaune	Salle Principale & Salle Noire, rue de Luzarches, 51370 St Brice Courcelles
ASL AY	M. Hervé AUBART	03 26 59 39 38 06 11 92 06 23	0751012	orange-bleu / vert-bleu	René Cassin, esplanade Georges Pompidou, 51160 Ay
TAISSY CLUB HANDBALL	Mme Agnès VERBOIS	06 75 18 64 74	0751014	bleu(m) rose(f) / noir	Salle des Sports 1 & 2, esplanade Jean Colbert, 51500 Taissy Mailly-Champagne, Rue Dom Pérignon (lieudit les Feugeres), 51500 Mailly Champagne Marcel Thil, boulevard des Phéniciens, 51350 Cormontreuil
ESC CONNANTRE	M. Régis SAGUET	03 26 81 08 87 06 08 65 88 92	0751015	rouge / bleu	Gymnase Municipal (Parc des Sports), avenue de la gare, 51230 Connantre
REIMS CHAMPAGNE HANDBALL	M. Jacky SERAPHIN	03 26 49 87 86 06 37 61 77 09	0751019	rouge / bleu	René Tys, 3-5 impasse Léo Lagrange, 51100 Reims Vasco de Gama, boulevard Vasco de Gama, 51100 Reims

COMITE MARNE (suite)

HAND AVENIR SUIPPAS	M. Jean-Jacques THIERION	03 26 66 06 70 06 80 95 75 56	0751024	bleu / rouge	Complexe Jule Colmart, 80 cite baudet - 51600 Suippes
ASC AVIZE HB	M. Michaël LELONG	03 26 54 91 42 06 81 64 01 71	0751025	noir-blanc / bleu	Georges Catani, Rue des Acacias - 51190 Avize
RCC ANGLURE	M. Yann BOGDAN	03 26 42 33 16 06 21 23 68 45	0751026	blanc / bleu	intercommunal du Collège, rue du Collège, 51260 Anglure
TINQUEUX HANDBALL CLUB	M. Nicolas PEYRON	06 16 27 67 31	0751030	rouge-noir / bleu-noir	Croix Cordier, rue de la Croix Cordier, 51430 Tinqueux Frédérique Bronquard, rue la Croix Cordier, 51430 Tinqueux
ST MARTIN D'ABLOIS	M. Julie CHARLIER	06 81 18 99 78	0751031	blanc(m) turquoise(f) / noir	Gymnase de St Martin d'Ablois, Avenue Michel Destez, 51530 St Martin d'Ablois
FJEP BAZANCOURT	M. Gaëtan KIFFER	06 26 04 22 77 06 09 42 22 30	0751032	vert / noir	Gymnase communal de Bazancourt, rue de la Couture, 51110 Bazancourt

COMITE HAUTE-MARNE

SAINT DIZIER AGGLOMERATION HB	M. AGNUS Frédéric	03 26 67 77 45 06 34 20 52 57	0752001	bleu / rouge	Luis Ortiz, Avenue de Parchim, 52100 Saint-Dizier Louis Pergaud, Allée Pierre de Coubertin, 52100 Saint-Dizier Gymnase d'Eurville-Bienville, rue de la gare, 52410 Eurville-Bienville
ECA CHAUMONT HANDBALL	M. Philippe LEFEVRE	06 63 38 17 33	0752002	bleu / vert	Gymnase Lemouton, rue Youri Gagarine, 52000 Chaumont la Rochotte, rue Blaise Pascal, 52000 Chaumont du Haut val, Levy Alphontery, 52000 Chaumont
AS FRONCLES	M. Jean-Louis DUGRAVOT	06 27 45 34 56	0752003	rose / jaune	Gymnase de Froncles, 20 rue Maréchal Foch - 52320 Froncles
FJEP SLIC CHEVILLON	M. Daniel FOURNERET	03 25 04 41 85	0752005	jaune / vert	Gymnase du collège, 24 rue du Bas du Ban - 52170 Chevillon
ESPERANCE PONT VARIN	M. Freddy ROYER	06 86 53 09 85	0752006	bordeaux / gris-noir	Gymnase du C.E.S, rue Madeleine, 52130 Wassy
LANGRES HANDBALL	M. Alexandre RYMKIEWICZ	06 72 29 85 49	075200	vert / rouge	Gymnase de Bonnelle, Quartier Neuf - 52200 Langres
HB MONTIER EN DER	M. Marc PIERRET	03 25 04 67 36 06 89 89 00 29	0752008	bleu-blanc / bleu	Cosec, Avenue de Champagne, 52220 Montier en Der du Centre UFOLEP, Presqu'île de Rougemer, 51290 Giffaumont Champaubert du CES, 79 rue de la Madeleine, 52130 Wassy
CS CHALINDREY	M. Joël PAQUIS	06 29 71 87 52	0752009	noir-blanc / rouge	intercommunal Collège Henri Vincenot, rue des Adieux, 52600 Chalindrey
CO JOINVILLE HANDBALL	M. Delphine GUERELLE	03 25 94 86 80 06 11 23 31 60	0752015	bleu / rouge	Gymnase du Champ du Tir, rue Jean Mermoz - 52300 Joinville
HBC VAL DE MEUSE	M. Alain HORY	03 25 90 26 76 06 08 11 50 94	0752032	rouge / jaune	Gymnase du Collège, rue des frères Flammerion - 52140 Montigny le Roi
LES JEUNE'S HANDBALL	M. Guillaume BRET	06 34 15 06 82	0752035	rose / bleu	Gymnase de Bourmont, rue de Verdun, 52150 Bourmont Gymnase de Saint Blin, Rue d'Humberville, 52700 Saint-Blin

LIGUE de CHAMPAGNE ARDENNE (COMITES 08 - 10 - 51 - 52)

Tableau des âges pour la saison 2016 – 2017

CATEGORIES	ANNEE (S) de NAISSANCE
Plus de 16 ans M/F	1999 et avant
Moins de 18 ans	1999-2000-2001- 2002 (sur liste équipes ligues)
Moins de 15 ans	2002-2003-2004
Moins de 13 ans	2004-2005-2006
Moins de 11 ans	2006-2007-2008
Moins de 9 ans	2008 et plus

Les joueurs et joueuses, nés en 2002 pourront jouer dans la catégorie supérieure -18 ans des lors qu'ils seront sur la liste des joueurs et joueuses sélectionné(e)s en équipe de ligue .

CALENDRIER TECHNIQUE 2016/2017

PÉRIODE - VACANCES	INTITULÉ	DATE
Toussaint: Jeudi 20 Octobre au Mercredi 02 novembre 2016	Stage Ligue (2002) F et G En LORRAINE	Du lundi 31 octobre au mercredi 02 novembre 2016
Noël : Samedi 17 Décembre 2016 au Lundi 02 Janvier 2017	Stage Ligue (2002) F et G CREPS de REIMS	Du samedi 17 au lundi 19 décembre 2016
Hiver: Samedi 11 au Dimanche 26 février 2017	Stage ligue (2002) Centre Sportif de l'AUBE TROYES	Du Mardi 21 au jeudi 23 février 2017
	INTERLIGUES (2002) DIJON	Vendredi 24, Samedi 25 et dimanche 26 février 2017
Printemps: Samedi 08 au Dimanche 23 avril 2017	Stage ligue (2003) Fet G Centre Sportif de l'AUBE TROYES	Du lundi 10 au jeudi 13 avril 2017
	Stage 4 comités (2004) CREPS de REIMS	Du mardi 18 au vendredi 21 avril 2017
	FINALITES INTERZONES DE POLES FINALITES INTERPOLES FINALITES INTERLIGUES (2002)	Samedi 10-Dimanche 11 Juin 2017
	Tour régional intercomites Comité MARNE	Vendredi 11 novembre 2016

Intercomités tours nationaux

Samedi 26 et dimanche 27 Novembre 2016

Samedi 04 et dimanche 05 Mars 2017

Samedi 15 et dimanche 16 Avril 2017

Finalités :

Samedi 03 et dimanche 04 Juin 2017



DOCUMENTS ET LIENS UTILES

Le site internet de la Ligue :

Vous trouverez toutes les informations et documents utiles de chaque Commission
ainsi que les dernières actualités.

[Exemple :

Menu « Ligue », onglet « Document Utiles » : Le Guide Administratif, Règlements Particuliers et Règles aménagées, tutoriel sur la création de licences événementielles, document vierge de déclaration de Match amical & tournoi, les convention ...

Menu « Ligue », onglet « Procès-Verbaux » : PV des AG, Bureau Directeur et Conseil d'Administration ainsi que les comptes rendus de Commissionetc...]

=- www.handball-champagne-ardenne.fr =-

⇒ **Le site internet de la Fédération Française de Handball : www.ff-handball.org**

Sont rassemblés l'ensemble des liens vers les outils Fédéraux (*Gest'Hand, Webmail*) ainsi que divers documents pratique pour votre saison :

- Les liens vers **les Outils fédéraux** (*Gest'Hand, iHand, Webmail...*) se trouvent :
 - Menu : « **Vos Outils** » (*en rouge, en haut à droite*)
- **Les Documents Utiles** : *licence blanche, bordereau réaffiliation, autorisation parentale etc.*
 - Onglet « FFHB » (*ruban bleu*), puis sous « Les Commissions » cliquez sur « Statuts et Réglementation » et enfin sur « Documents » (*en milieu de page*)

<http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>

- **Les Guides informatifs et Outils** à télécharger liés à la FDME, iHand, Gest'Hand et Webmail :
 - Onglet « FFHB » (*ruban bleu*), puis sous « Les Commissions » cliquez sur « Service IT » et enfin sur « Aide logiciel » (*en milieu de page*)

<http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/service-it/aide-logiciel.html>



Ligue Champagne-Ardenne de Handball

Maison des Associations, 63 Avenue Pasteur, 10000 Troyes

☎ 03.25.78.24.18

✉ 0700000@handball-france.eu

🌐 www.handball-champagne-ardenne.fr

TARIFS DES LICENCES 2016-2017

	catégories	variation (dt Maison du Handball	Cout Licences FFHB	assurance RC obligatoire	assurance IA facultative	total FFHB	Part Ligue	Cout Total Licences
		2016-2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017
Joueur	moins 12 ans	2,00	9,55	0,17	0,23	11,95	14,20	26,15
	12 à 16 ans	2,00	13,55	0,45	0,80	16,80	24,90	41,70
	plus de 16 ans	2,00	23,15	1,17	2,08	28,40	34,40	62,80
	blanche	2,00	23,15	1,17	2,08	28,40	34,40	62,80
Dirigeant	Dirigeant	2,00	11,05	0,42	0,78	14,25	16,45	30,70
	blanche	2,00	11,05	0,42	0,78	14,25	16,45	30,70
évènementielle	tout âge	0,00	0,00	0,05	0,10	0,15	0,00	0,00
non compétitive	Loisir	2,00	17,15	1,14	1,86	22,15	14,60	36,75
	Handfit	2,00	17,15	1,14	1,86	22,15	6,80	28,95
	Handensemble	2,00	5,55	0,40	0,70	8,65	6,80	28,95
	Babyhand	2,00	9,55	0,17	0,23	11,95	6,80	18,75

F.F.H.B. - LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE - TARIFS 2016/2017

MUTATIONS

+ 16 ans Nationale
+ 16 ans Régionale
+ 16 ans Départementale
12 16 ans Nationale
12 16 ans Régionale
- 13 - 16 ans Départementale
mutations provenance autre ligue catég. ci-dessus
Dirigeant
Etranger entrant National
Etranger entrant en Régional
Etranger entrant en Départemental

2015/2016	2016/2017
279,00	279,00
239,00	239,00
126,00	126,00
155,00	160,00
155,00	160,00
101,00	106,00
50 % des tarifs	50 % des tarifs
2,00	2,00
700,00	700,00
450,00	450,00
80,00	80,00

FOURNITURES

Ré-affiliation (Annuaire, HandMag, Approches inclus) Nationale
Ré-affiliation (Annuaire, HandMag, Approches inclus) Régionale
Ré-affiliation (Annuaire, HandMag, Approches inclus) Départ.

350,00	350,00
290,00	300,00
230,00	230,00

FRAIS DE SEJOUR

Arbitrage Prénational
Arbitrage Excellence, Honneur Masculins
Arbitrage -18 ou - 17 (2 X 30 ') Excellence
Arbitrage -18 ou - 17 (2 X 30 ') Honneur
Arbitrage -15 ans
Arbitrage -13 ans
Délégués Sportive
Suivis Arbitrage + 16 ans
Suivis Arbitrage (matches -15, -13, -11 ans)
Déplacement arbitre seul
Déplacement arbitres en binôme 1 voiture seulement
Frais kilométriques
Frais kilométriques intra muros
Frais Repas (maxi)
Déplacement parents stage par km et par stagiaire
Indemnités stages : cadre journée
Indemnités stages : cadre nuit
Indemnités stages : moniteur journée
Indemnités stages : moniteur nuit

30,00	30,00
25,00	25,00
30,00	30,00
25,00	25,00
20,00	20,00
16,00	16,00
35,00	35,00
35,00	35,00
25,00	25,00
0,32	0,32
0,58	0,58
0,32	0,32
1,60	1,60
20,00	20,00
0,12	0,12
35,00	35,00
10,00	10,00
20,00	20,00
10,00	10,00

COTISATION ARBITRES

A partir du 01/09
Avant 31/08
Avant 31/07

55,00	55,00
43,00	43,00
33,00	33,00

DROITS ENGAGEMENT
Prénational +16 Masculins
Prénational +16 Féminines
Excellence +16 Masculins
- 18 ans Garçons / Filles National
-18 ans Garçons
- 17 ans Garçons qualif championnat de France
-18/-17 Fém, -15 M & F, -13 M & F

400,00	400,00
350,00	350,00
350,00	350,00
150,00	200,00
120,00	120,00
85,00	85,00
100,00	100,00

PENALITES SPORTIVES

Absence de maillots différents
Numéro manquant / maillot
Manquement réglementation colle et résine
Retard conclusion match -2 mois
Modification dates ou horaires -15 jours
Non utilisation de la feuille de match Electronique hors panne informatique
Manquement à vérification FDM par club et mention manquante
Manquement à l'obligation d'inscription du secrétaire, du chronométreur du responsable salle et terrain
Manquement au relevé de buts par le secrétaire
Manquement à l'obligation de vérification FDM par club de l'arbitre et par mention manquante
Absence de licences avec justificatifs d'identité

130,00	130,00
25,00	25,00
210,00	210,00
50,00	50,00
50,00	50,00
210,00	210,00
20,00	20,00
20,00	20,00
20,00	20,00
10,00	10,00
20,00	20,00

Non respect du délai de transmission de la feuille de match après 20 heures le dimanche	20,00	20,00
Non respect du délai de transmission de la feuille de match au-delà du 3ème jour ouvrable	130,00	130,00
Match à jouer ou à rejouer, indemnités de repas par personne (déplacement supérieur à 150kms aller)	16,10	16,10
Forfait isolé Jeunes & - 18	110,00	110,00
Forfait isolé Jeunes & - 18 (2ème)	150,00	150,00
Forfait isolé +15 Fém, +16 Masc	210,00	210,00
Forfait isolé +15 Fém, +16 Masc (2ème)	280,00	280,00
Forfait Général Jeunes & -18 (+15 jours avt compét)*	300,00	300,00
Forfait Général Jeunes & - 18 (autres cas)	330,00	330,00
Forf, Gal +15 Fém, +16 Masc (+15 j avt compét)*	500,00	500,00
Forfait Général +15 Fém, +16 Masc (autres cas)	630,00	630,00
Résultat non communiqué 1	30,00	30,00
Résultat non communiqué 2	60,00	60,00
Match perdu par pénalité (+16 ans M, +15 F)	50,00	50,00
Match perdu par pénalité (jeunes & -18 ans)	20,00	20,00
Licence déposée (par licence)	20,00	20,00
Dirigeant non licencié inscrit sur FDM	50,00	50,00
Non transmission convocation par le club	190,00	190,00
Demande d'un délégué COCR	50,00	50,00
Absence journée régionale - 12 ans	100,00	100,00
Prénat. : absence de secrétaire ou chronomètreur (visiteur et recevant)	20,00	20,00
Prénat, : manquement au relevé des buts et sanctions	20,00	20,00

* si < 15 j avant date : amende x 2

PENALITES ARBITRAGE

Désignation non honorée : 1ère absence	150,00	150,00
Désignation non honorée : 2ème absence	200,00	200,00
Remplacement par arbitre sans accord CRA	200,00	200,00

* : aux heures d'ouverture de bureaux, 5 jours avant la rencontre (sauf cas force majeure)

PENALITES DISCIPLINAIRES

Avertissement	22,00	30,00
Blâme	33,00	30,00
Date de suspension Ferme	45,00	60,00
Suspension un mois	102,00	102,00
Suspension un an ou deux ans	1 200,00	1 000,00
Suspension 3 ans et +	1 400,00	1 400,00
Inelligibilité à temps (par an)	350,00	350,00
Radiation	1 600,00	1 600,00
Huis Clos	150,00	150,00
Suspension de Salle	190,00	190,00
Salle non ouverte 30 mn avant la rencontre	200,00	200,00

pénalité financière divisée par 2 pour sanction disciplinaire assortie du sursis

DROIT FORMATION (valeur point)	17,00	17,00
ABSENCE AG (par pouvoir)	82,00	82,00
JOURNEE de STAGE	20,00	20,00
RECYCLAGE REGIONAL	80,00	80,00
Formation de Cadres	250,00	250,00

POUR TOUT TARIF NON REFERENCE : APPLICATION DU TARIF FEDERAL

CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT CMCD

Ligue de Champagne-Ardenne Saison 2016-2017

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

1-1 SOCLE DE BASE

- Toutes les équipes +16 ans Féminines et +16ans Masculins, évoluant dans les championnats régionaux, doivent répondre à des exigences minimales **pour chaque équipe** dans les domaines sportif, arbitrage et technique.
- Ces exigences minimales sont contenues dans un « socle de base » déterminé pour les championnats de niveau régional.
- Les exigences citées à l'alinéa précédent sont fixées, chaque année, par l'Assemblée Générale de la Ligue de Champagne-Ardenne de Handball.
- Chaque club devra fournir pour le **31 octobre 2016** au responsable de la Commission CMCD l'attribution de ses techniciens et juges arbitres sur leur équipe de référence.

1-2 SEUIL DE RESSOURCES

Un seuil de ressources est, ensuite, exigé en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence. Pour atteindre ce seuil, les clubs auront à leur disposition un éventail de critères dans les domaines suivants : sportif, technique et arbitrage, critères qui détermineront l'accès aux championnats correspondants.

Le seuil de ressources est, lui aussi, fixé chaque année, par l'Assemblée Générale de la Ligue.

Le dispositif général de la CMCD ainsi que l'évaluation des niveaux de ressources figurent dans l'article suivant.

1-3 CONTROLE DU DISPOSITIF

La commission régionale de la CMCD est responsable de l'application du dispositif mis en place. A ce titre, elle procède, chaque saison, à l'inventaire, l'analyse et à la vérification des renseignements et, en cas de carence, applique le dispositif décrit dans son volet « pénalités ».

1-4 PENALITES EN CAS DE CARENCE

Les carences constatées dans les domaines répertoriés entraînent l'application du dispositif prévu à l'article suivant.

Les exigences demandées aux équipes évoluant dans les championnats départementaux, ainsi que les pénalités qui en découlent, sont fixées par les Assemblées Générales des instances concernées, en référence de leurs règlements en vigueur.

Les comités sont libres dans le choix des critères et dans la détermination des valeurs afférentes. Le socle de base ainsi que les seuils de ressources sont du ressort de chaque instance sous réserve d'adoption par l'Assemblée Générale de cette instance.

Les exigences établies par les instances régionales et/ou départementales pourront être supérieures à celles des équipes évoluant en Divisions Nationales.

Pour pouvoir accéder à la Division Nationale III masculine et/ou féminine, les équipes devront satisfaire aux exigences régionales si celles-ci sont supérieures !

Le même principe sera appliqué pour les équipes issues des championnats départementaux qui postulent à une accession en championnat régional !

2 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

2.1 - DOMAINE SPORTIF

2.1.1 - Socle de base

Il comprend :

- Pour les équipes évoluant en PRÉ-NATIONALE M +16 ans, 2 équipes Masculines -11 à -18 M dont une équipe -13 ou -15 ou -18 ans évoluant en championnat régional

Pour la PRÉ-NAT F+ 16 ans : 2 équipes Féminines -11 à 18 ans dont une équipe -13 ou -15 ou -18 ans évoluant en championnat régional.

Pour l'EXCELLENCE M, 1 équipe Masculine (-11 à -18 ans) régulièrement engagée dans un championnat départemental ou régional ou national d'au moins 6 équipes.

Ces équipes, indispensables, seront comptabilisées dans les ressources du club.

2.1.2 - Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution sportif de l'équipe et se calcule en points. Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine sportif :

- Équipes de jeunes du même sexe que l'équipe de référence (60 pts / équipe)

- équipe mixte à dominante même sexe (40 pts /équipe)

- Équipes de jeunes de l'autre sexe (20pts / équipe)

- Fonctionnement d'une école de handball labellisée (30 pts) Un bonus sera appliqué en fonction du :

- Niveau des équipes de jeunes (régional 20pts ou national 40pts)

- Label de l'école de handball (bronze 10pts, argent 20pts ou or 40pts).

- Action d'un club parrain vers club parrainé bonus de 10 points validé par la Commission Développement

L'ensemble de ces « bonus » viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

2.1.3 - Application

La période, pendant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées, se situe après le 31 Mai 2017.

Au 31 Mai 2017, les équipes concernées devront avoir participé à un championnat d'au moins 6 équipes et comporter au moins 7 licenciés en pratique compétitive dans les catégories d'âge concernées.

2.2 - DOMAINE TECHNIQUE

2.2.1. - Socle de base

Il est constitué par :

- Un entraîneur de niveau « régional » et un entraîneur de niveau « animateur » pour les équipes évoluant en Pré-Nationale masculine.

- 2 entraîneurs titulaires de niveau « animateur » pour les clubs évoluant en Excellence masculine et en Pré-nationale féminine.

Ces entraîneurs, indispensables, seront comptabilisés dans les ressources du club.

N.B. : Les licences blanches ne peuvent pas satisfaire aux exigences du socle de base

N.B. : les techniciens ne peuvent être comptabilisés que pour une seule équipe.

2.2.2. - Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points. : Détermination du seuil

Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine technique :

- *Cadres fédéraux titulaires du niveau animateur (50 pts)*

- *Cadres fédéraux titulaires du niveau régional (60 pts)*

- *Cadres fédéraux titulaires du niveau interrégional (80 pts)*

- *Cadres fédéraux titulaires du niveau fédéral (120 pts)*

- *Cadres titulaires d'un DE Handball ou BP (70 pts)*

- *Cadres formateurs au sein de l'ETR hors cadres d'État (50 pts)*

2.2.3. - Application

La période durant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe après le 31 Mai 2017.

Au 31 Mai 2017, les entraîneurs exigés pour le socle devront posséder la qualification requise (titulaires).

2.3 - DOMAINE ARBITRAGE

2.3.1. - Socle de base

Il comprend :

Pour le championnat +16 ans PRE-NATIONALE Masculine

- 2 juges arbitres Régionaux ayant arbitré 7 rencontres REGIONALES minimum dans la ligue.

Pour le championnat + 16 ans Excellence Masculine et +16 ans PRE-NATIONALE Féminine

- 2 juges arbitres dont

- 1 juge arbitre ayant arbitré 7 rencontres REGIONALES

- 1 juge arbitre ayant arbitré 7 rencontres Régionales ou Départementales Tous ces juges arbitres devront avoir effectué le stage de rentrée CRA ou CDA

NB les juges arbitres référents ne pourront être comptabilisés que pour une seule équipe.

Ces juges arbitres, indispensables, seront comptabilisés dans les ressources du club.

Les juges arbitres régionaux (ou départementaux en formation au niveau régional) pour être comptabilisés, devront être disponibles à 60% afin de répondre positivement à toute convocation de la Commission Régionale d'Arbitrage.

Ces juges arbitres devront avoir effectué au moins 7 arbitrages officiels au 31 mai 2017.

N.B. : Les licences blanches ne peuvent, en aucun cas, être incluses dans le socle de base.

2.3.2. - Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points. Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine de l'arbitrage :

-Juges Arbitres en formation ayant effectué au moins 7 arbitrages officiels (30 pts)

- Juges Arbitres et Espoirs départementaux ayant effectué au moins 7 arbitrages officiels (50 pts)

- Juges Arbitres et Espoirs régionaux ayant effectué au moins 7 arbitrages officiels (80 pts)

- Juges Arbitres et Espoirs nationaux ayant effectué au moins 7 arbitrages officiels (120 pts)

- Accompagnateur de JA ayant effectué au moins 7 interventions officielles (20 pts)

- Observateur d'arbitres (20 pts)

- Délégué ayant officié au moins 7 fois (30 pts)

- **Accompagnateur d'équipe ayant suivi une formation ayant officié au moins 7 fois (30pts)**

- Fonctionnement reconnu d'une école d'arbitrage labellisée (60 pts) Un bonus sera appliqué en fonction du :

-label de l'école d'arbitrage (Bronze 10pts – Argent 20 pts – Or 40 pts).

2.3.3. - Application

Les obligations (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées durant la première quinzaine du mois de juin 2017

Au 31 Mai 2017, les arbitres proposés devront posséder le grade demandé et répondre aux exigences de disponibilité ou d'arbitrages officiels effectués.

2.4. - DOMAINE JEUNE ARBITRE (JA)

Nouvel appellation JA devient AJ (arbitre jeune) dans nouveau Gest'hand.

Il convient de se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage (statut du jeune arbitre – article 6) des règlements fédéraux.

2.4.1. - Socle de base

Il est constitué par :

- 2 jeunes arbitres Départementaux ou Régionaux (né en 97/98/99/00/01/02) validé par la CRA ou la CDA de leur Comité respectifs ayant effectué 5 arbitrages officiels minimum avant le 31 Mai 2017, pour les équipes évoluant en Régionale masculine ou en Régionale Féminine.

Ils seront comptabilisés dans les ressources du club.

NB : les jeunes arbitres référents ne pourront être comptabilisés que pour une seule équipe.

Les licences blanches ne peuvent, en aucun cas, être incluses dans le socle de base.

2.4.2. - Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence et se calcule en points. Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine des jeunes arbitres :

- Jeunes Arbitres clubs dûment référencés (découverte) (20 pts)
- Jeunes Arbitres départementaux (sensibilisation) (40 pts)
- Jeunes Arbitres régionaux (apprentissage) (60 pts)
- Jeunes Arbitres nationaux (perfectionnement) (100 pts)

Attention tous les JA devront, sous couvert de leur Comité ou de la Ligue, avoir avant d'être validé dans GEST HAND, suivi un stage JA

2.4.3. - Application

Les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées dans la première quinzaine du mois de juin. Au 31 Mai 2017, les jeunes arbitres devront avoir effectué au moins 5 arbitrages officiels.

2.5. - ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Attention : les points de l'engagement associatif ne pourront servir à combler qu'un seul seuil négatif:

* Ien référence aux licences qui leur ont été délivrées :

- Compétitives (1 point par tranche de 20 entamée)
- Événementielles (1 point par tranche de 100 entamée)
- Loisir (1 point par tranche de 20 entamée)
- Dirigeants (1 point par tranche de 5 entamée)
- Jeunes dirigeants (1 points par licence)
- Hand-ensemble (1 point par licence)
- licences non compétitives (1point par tranche de 20 entamée)
- *Ien référence aux dirigeants participant à la gestion d'une structure nationale, régionale et/ou départementale
- Membres élus ou cooptés dans une structure FFHB, ligue et/ou comité (30 pts) :

30 points seront attribués aux secrétaires de table, chronométreurs, responsables de salle **accompagnateur d'équipe ayant suivi une formation** et officiés sur 7 rencontres du niveau de référence de leur équipe première !

Une même personne ne pourra être comptabilisée qu'une seule fois

2.6. - BONUS SUPPLEMENTAIRE

Un bonus supplémentaire de 10 points sera attribué pour juge arbitre, technicien, tuteur, conseiller, jeune arbitre dès lors qu'il s'agira d'une licenciée féminine.

Un bonus supplémentaire de 5 points sera attribué dans le cadre de l'engagement associatif dès lors qu'il s'agira d'une licenciée féminine.

3 - DISPOSITIF RELATIF A LA MISE EN APPLICATION DU CONTRÔLE

3 - 1 - DOMAINE SPORTIF

3 - 1.1. Equipes réserves

Le club considéré peut posséder une ou plusieurs équipes dans les amplitudes d'âges correspondant à celles de l'équipe première.

Est considérée comme "équipe réserve" uniquement l'équipe de plus haut niveau positionnée immédiatement après l'équipe première dans une division inférieure à celle-ci.

Les équipes réserves des clubs engagés dans un championnat national, masculines et féminines, qui évoluent dans les championnats régionaux (ou départementaux) sont soumises aux règlements de la ligue (ou du comité) de rattachement régional

Une équipe réserve qui évolue en division pré – nationale pourra accéder en Division Nationale III à condition que :

- **2 divisions** séparent l'équipe première de sa réserve au cours d'une même saison. L'équipe réserve évolue selon le niveau sportif acquis la saison précédente.

En cas de relégation de l'équipe première de National III M et F, l'équipe réserve est reléguée en Excellence pour les masculins et en départementale pour les féminines.

En cas de relégation de l'équipe première de Pré-nationale en Excellence, l'équipe réserve est reléguée en Départementale.

3-1.2. Tableau récapitulatif

EQUIPE	Niveau de l'équipe 1	Niveau maxi de l'équipe réserve
Masculine Féminine	D1	N1
	D2	N2
	N1	N3
	N2	Pré-Nationale
	N3	Pré-Nationale
	Pré-Nationale	Excellence
	Excellence	Département

3 - 2 - DOMAINE TECHNIQUE

3 - 2.1. Exigences

Un entraîneur ne peut être comptabilisé, dans le socle, qu'au titre d'une seule équipe, masculine ou féminine, et doit être licencié dans le club de référence pour la saison en cours.

3 - 2.2. Validation des diplômes d'entraîneur

La validité des cartes de niveau animateur est de 3 ans La validité des cartes de niveau régional est de 5 ans

La validité des cartes de niveau interrégional est de 5 ans La validité des cartes de niveau fédéral est de 5 ans

3 - 3 - DOMAINE ARBITRAGE

Exigences :

Un juge arbitre (ou un arbitre jeune) ne peut être comptabilisé, dans le socle, qu'au titre d'une seule équipe, masculine ou féminine, et doit être licencié dans le club de référence pour la saison en cours.

Un juge arbitre (ou un jeune arbitre), titulaire d'une licence blanche, validée par la FFHB, ne peut être comptabilisé dans le socle de base.

3 - 3.1 Le socle

Représentant les exigences minimales requises, le socle défini dans les Principes Généraux aux articles 2.1 (sportive), 2.2 (technique), 2.3 (arbitrage) et 2.4 (jeunes arbitres) est exigé pour évoluer en Régional. Le contrôle se déroulant *en juin 2017, la pénalité s'appliquera sur la saison suivante 2017-2018*

Ce socle n'est ni négociable ni modulable.

S'il n'est pas atteint, ne serait-ce que dans un seul des domaines exposés :

- le club en position d'accéder au niveau supérieur, ~~ne pourra prétendre à cette accession, et se verra pénalisé sur la saison suivante (2017 – 2018)~~

3.2 Le seuil de ressources

Chaque seuil de référence peut être atteint grâce aux ressources, augmentées du bonus.

3.2.1 Calcul des points et pénalités

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction de son équipe de référence.

Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et l'équipe évolue la saison suivante en fonction de son classement de la saison en cours.

Si le solde est négatif dans un seul domaine, il peut être compensé par le bonus complémentaire lié à l'engagement associatif.

Si malgré l'apport de ce bonus complémentaire, ou si le solde est négatif dans plus d'un domaine ;

- Si l'équipe de référence est en position d'accession, l'autorisation d'évoluer en division supérieure la saison suivante lui est refusée,
- *Sinon, l'équipe de référence se verra pénalisée de points sur la saison suivante (2017 – 2018)*

3.2.2 Contestation des décisions

Les contestations des décisions prises par la CMCD obéissent aux dispositions décrites dans le règlement d'examen des réclamations et litiges.

4 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES

4.1 – Lorsqu'un même club possède, à la fois, une équipe masculine et une équipe féminine dans une Division Régionale :

* le socle de base est inchangé pour chaque équipe

* le seuil minimal des ressources pour chaque niveau sera affecté d'un coefficient de 0,75 pour les 2 équipes.

4.2 - La CMCD apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes. Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission compétente.

4.3 - Les ressources apportées par une même personne, dans le cadre de l'application du présent dispositif, seront prises en compte dans le respect des règles relatives au cumul de mandat en référence à l'article 19 § 1 du règlement intérieur de la FFHB.

5 - TABLEAUX DE RÉFÉRENCE

CHAMPIONNAT	DOMAINES	SOCLE DE BASE	SEUIL
N2 Masc/Fém	SPORTIVE	2 équipes de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	200
	TECHNIQUE	1 niveau interrégional + 1 niveau animateur (pas licence blanche)	200
	ARBITRAGE	2 arbitres dont 1 régional (pas de licences blanches)	250
	JA	2JA nés en 97-98-99-00-01-02-03 (pas de licences blanches)	120
N3 Masc/Fém	SPORTIVE	2 équipes de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	170
	TECHNIQUE	1 niveau interrégional + 1 niveau animateur (pas licence blanche)	170
	ARBITRAGE	2 arbitres dont 1 régional (pas de licences blanches)	230
	JA	2 JA nés en 98-99-00-01-02-03 (pas de licences blanches)	100
PRENAT M	SPORTIVE	2 équipes de -11 à -18 dont une évolue en championnat régional	170
	TECHNIQUE	18 ou -15 ans (de même sexe dont seuil)	170
	ARBITRAGE	1 niveau régional + 1 niveau animateur	250
	JA	2 juges arbitres Régionaux à 7 rencontres régionales Pas de licence blanche dans le socle 2 JA nés en 98-99-00-01-02-03 ayant arbitrés 5 rencontres Régionales ou départementales pas de licence blanche dans le socle	120
EXCEL M PRENAT F	SPORTIVE	1 équipe de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	150
	TECHNIQUE	2 niveaux : animateurs	140
	ARBITRAGE	2 juges arbitres 1 juge arbitre 7 rencontres régionales 1 juge arbitre 7 rencontres régionales ou départementales	230
	JA	2 JA nés en 98-99-00-01-02-03 ayant arbitrés 5 rencontres régionales ou départementales	100

RAPPEL

Pour accéder à la division supérieure en fin de saison 2016-2017, les clubs devront obligatoirement répondre aux obligations de la division à laquelle ils prétendent accéder au 31 Mai 2017:

- CMCD de la Pré-Nationale Masculine pour les clubs d' Excellence masculine

Pour les clubs désirant accéder au niveau N3M ou N3F

Sportive : exigence socle PRENAT Masculine

2 équipes de même sexe -11 à -18 ans

exigence socle PRENAT Féminine

2 équipes de même sexe -11 à -18 ans

Technique : exigences socle N3

1 entraîneur niveau Interrégional et 1 entraîneur niveau animateur

JA : exigence socle N3

2 JA nés en 98-99-00-01-02 ayant arbitrés 5 rencontres

JUGES ARBITRES : Exigence socle Pré-nationale Masculine ou Pré-nationale Féminine PNG

: 2 juges arbitres régionaux ayant arbitré 7 rencontres régionales

PNF : 2 juges arbitres ayant arbitré 7 rencontres dont

- 1 juge arbitre Régional ayant arbitré 7 rencontres REGIONALES

- 1 juge arbitre ayant arbitré 7 rencontres REGIONALES ou DEPARTEMENTALES

4 CONTRÔLE DU DISPOSITIF AU NIVEAU REGIONAL

4.1 Principes généraux

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 mai 2017, dans les deux semaines qui suivent cette date. Les clubs dont l'équipe de référence évolue en Prénationale +16 ans M +16 ans F et Excellence +16 M sont soumis à un régime de pénalité particulier : les pénalités éventuelles sont appliquées à l'équipe masculine ou féminine qui n'a pas rempli ses obligations selon la liste référent fournie par le club au 31 octobre 2016 dans le régime général. Les pénalités s'appliquent également en cas de convention entre clubs ou de modification de structure administrative. Pour les clubs concernés, les pénalités liées au non-respect du socle de base et au non-respect d'un ou plusieurs seuils de ressources se cumulent.

4.2 Socle de base

Le socle de base est exigé dans chacun des domaines, sportif, technique, arbitrage et jeunes arbitres, tel que défini à l'article 28 des présents règlements, pour toute équipe évoluant dans un championnat Prénational +16 ans M +16 ans F et Excellence +16 M

S'il n'est pas atteint, ne serait-ce que dans un seul des domaines exposés, les pénalités suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club (ou à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général pour les clubs dont l'équipe de référence évolue en Prénational +16 ans M +16 ans F et Excellence +16 M

— équipe évoluant dans une poule de 12 clubs la saison suivante : 7 points de pénalités maxi en début de saison répartis de la façon suivante.

-2 points pour manquement par socle : Sportive, Arbitrage et Technique.

- 1 point pour manquement dans le socle : JA

4.3. Seuil de ressources.

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction du niveau de son équipe de référence.

Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et aucune pénalité n'est prononcée.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, le bonus complémentaire visés à l'article 2.6, ne peut compenser un solde négatif que dans un seul domaine.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, et si après l'apport éventuel du bonus complémentaire visés à l'article 2.6, le solde reste négatif dans un ou plusieurs domaines, les pénalités suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club (ou à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général pour les clubs dont l'équipe de référence évolue en Prénationale +16 ans M +16 ans F et Excellence +16 M

~~4.3.1 Solde négatif inférieur ou égal à 25 points dans un seul domaine : équipe évoluant dans une poule de 12 clubs la saison suivante : 2 points de pénalités en début de saison~~

4.3.1 Solde ~~négatif inférieur ou égal à 26 et 50~~ 75 points dans un seul domaine : équipe évoluant dans une poule de 12 clubs la saison suivante : ~~3~~ 2 points de pénalités en début de saison;

4.3.2 Solde négatif supérieur à ~~51~~ 76 points dans un seul domaine : équipe évoluant dans une poule de 12 clubs la saison suivante : ~~4~~ 3 points de pénalités en début de saison;

4.3.3 Solde négatif dans deux domaines ou plus : équipe évoluant dans une poule de 12 clubs la saison suivante : ~~5~~ 4 points de pénalités en début de saison.

4.4 Récidive.

En cas de non-respect du socle de base et/ou du seuil de ressources une deuxième saison de suite, les pénalités prévues aux articles 4.2 et 4.3 sont doublées.

4.5 Contestation des décisions.

Les décisions de la commission régionale des statuts et de la réglementation, en matière de Contribution mutualisée des clubs au développement, sont susceptibles de réclamation devant la commission régionale d'examen des réclamations et litiges, qui pourra, en cas de présentation d'éléments nouveaux, réformer en tout ou partie les sanctions prévues aux articles 4.2 et 4.3.

4.6 Échéancier et voies de recours : (applicable pour tous niveaux : régional et départemental)

Octobre 2016	<i>Envoi aux clubs par la FFHB (national), par la Ligue (régional) des tableaux personnalisés selon leur niveau (courriel). Réponse des clubs à la Ligue de l'affectation de leurs techniciens et arbitres à leur équipe de référence.</i>
Décembre 2016	<i>Réunion de la commission CMCD avec l'ETR et la CRA et un représentant de chaque Comité, afin de faire un premier point, avertir les clubs et rectifier le tir par rapport aux désignations et recyclages éventuels.</i>
Février 2017	<i>2ème réunion de contrôles</i>
01-au 15 Juin 2017	<i>Vérification des dossiers Régionaux, transmission des conclusions</i>
20 juin 2017	<i>Limite d'envoi des notifications de décision de pénalités aux clubs concernés</i> Date
30 juin 2017	<i>limite de dépôt de réclamations contre les décisions de la CMCD</i>

4.7 Dispositions spécifiques.

4.7.1 Mutations d'entraîneurs

Les entraîneurs qui mutent hors période officielle restent comptabilisés, pour la saison en cours, au bénéfice du club quitté.

4.7.2 Mutations de juges arbitres et de jeunes arbitres.

Si un juge arbitre ou un jeune arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre ou de jeune arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre ou de jeune arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Dans les deux cas, la fonction et les arbitrages du juge arbitre ou du jeune arbitre qui mute peuvent être comptabilisées pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le licencié concerné n'était pas répertorié comme juge arbitre ou jeune arbitre au moment de la mutation.



REGLES AMENAGEES – 11 (saison 2016/2017)

ANNEES D'AGES

2006

2007

2008

Ballons : T0 en cuir

Temps de jeu : 3 x 12 minutes (Pause 5mn)

Nombre de joueurs : 5 joueurs + 1 GB

1 « temps mort » par équipe et par tiers temps

Exclusion : 1 mn (règlement code d'arbitrage)

Prise en individuelle stricte interdite.

Pas de changement attaquant / défenseur

3 périodes par match :

1^{er} tier temps : Jeu sur grand espace : défense Homme à Homme tout terrain
Engagement du GB

2^{ème} tier temps : Jeu sur petit espace (organisation autour de la zone)
Défense étagée avec 1 ou 3 joueurs en dehors des 9 m
Engagement au centre du terrain

Attention à ne pas oublier le jeu de transition défensif : recherche de récupération du ballon dès la perte de balle ou retarder la montée de balle adverse.

3^{ème} tier temps : Jeu libre en utilisant obligatoirement un dispositif étagé HXH
Engagement au centre du terrain

OBLIGATION d'utiliser 2 GB sur les 3 périodes (possibilité de 3) Il est recommandé de faire jouer le GB comme joueur de champs au moins sur 1 tiers temps (pas de poste spécifique GB –11)

Intentions défensives à développer

s'organiser en repli défensif pour récupérer rapidement la balle, sans commettre de faute (harceler, intercepter, ou subtiliser la balle dans le dribble.

La NEUTRALISATION fait partie du jeu, mais elle ne doit pas être l'intention prioritaire dans cette catégorie.

Système Homme à Homme

DEFINITION : Système défensif d'une équipe où chaque défenseur à la charge d'un attaquant direct.

OBJECTIFS INDIVIDUELS DE CHAQUE JOUEUR : Mettre le rapport de force en sa faveur en assumant ses responsabilités. Intentions tactiques : harceler, presser, dissuader, aider, intercepter ... Combinaisons tactiques : flotter, s'aligner, glisser quand on a pas pu changer.



REGLES AMENAGEES – 13 (saison 2016/2017)

ANNEES D'AGES

2004

2005

2006

Ballons : T1 filles et garçons

Temps de jeu : 2 x 20 minutes (Pause 5 mn)

Nombre de joueurs : 6 joueurs + 1 GB

3 « temps mort » par équipe

Exclusion : 2 mn

Prise en individuelle stricte interdite.

Pas de changement attaquant / défenseur

Travail par cycles :

1^{er} cycle : Défense étagée 3-3 Homme à Homme 1-5 Homme à Homme

- **1ère mi-temps obligatoire en 3x3**
- **2ème mi-temps obligatoire en 1x5**

2^{ème} cycle : Défense alignée 0-6 Homme à Homme et 1-5 Homme à Homme

- **1ère mi-temps obligatoire en 0x6**
- **2ème mi-temps en 0x6 ou en dispositif étagé 1x5 ou 3x3**

Début des cycles de travail

1^{er} cycle → début de saison → 04 février 2017

2^{ème} cycle → 11 février 2017 → fin de saison

Défense alignée ne veut pas dire défense aplatie

Le joueur doit **impérativement** travailler sur des **intentions défensives individuelles** :

harcèlement / dissuasion / interception / neutralisation.

Système Homme à Homme

DEFINITION : Système défensif d'une équipe où chaque défenseur à la charge d'un attaquant direct.

OBJECTIFS INDIVIDUELS DE CHAQUE JOUEUR : Mettre le rapport de force en sa faveur en assumant ses responsabilités. Intentions tactiques : harceler, presser, dissuader, aider, intercepter ... Combinaisons tactiques : flotter, s'aligner, glisser quand on a pas pu changer.



REGLES AMENAGEES – 15 (saison 2016/2017)

ANNEES D'AGES

2002

2003

2004

Ballons : T1 filles et T2 garçons

Temps de jeu : 2 x 25 minutes (Pause 10mn)

Nombre de joueurs : 6 joueurs + 1 GB

3 « temps mort » par équipe

Exclusion : 2 mn

Prise en individuelle stricte interdite.

Pas de changement attaquant / défenseur

Travail par cycles :

1^{er} cycle : Défense étagée 3-3 Homme à Homme 1-5 Homme à Homme

- 1^{ère} mi-temps obligatoire en 3x3
- 2^{ème} mi-temps obligatoire en 1x5

2^{ème} cycle : Défense alignée 0-6 Homme à Homme

- 1^{ère} mi-temps obligatoire en 0x6
- 2^{ème} mi-temps possible en 1x5 (les 2 peuvent être jouées en 0x6)

Début des cycles de travail

1^{er} cycle → début de saison → 04 février 2016

2^{ème} cycle 11 février 2017 → fin de saison

Système Homme à Homme

DEFINITION : Système défensif d'une équipe où chaque défenseur à la charge d'un attaquant direct.

OBJECTIFS INDIVIDUELS DE CHAQUE JOUEUR : Mettre le rapport de force en sa faveur en assumant ses responsabilités.
Intentions tactiques : harceler, presser, dissuader, aider, intercepter ...
Combinaisons tactiques : flotter, s'aligner, glisser quand on a pas pu changer.

Système de zone

DEFINITION : Système défensif d'une équipe où chaque défenseur à la responsabilité d'un secteur

OBJECTIFS INDIVIDUELS DE CHAQUE JOUEUR : Flotter et s'entraider, excentrer le porteur de balle, avoir une attitude dynamique et une orientation des épaules face à la balle, fermer le secteur central avec l'orientation des jambes en « barrage ».

Défense alignée ne veut pas dire défense aplatie

Le joueur doit **impérativement** travailler sur des **intentions défensives individuelles** : harcèlement / dissuasion / interception / neutralisation.

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT -15 ANS FEMININS

EXCELLENCE

SAISON 2016-2017

1° Participants : la compétition est ouverte aux 10 clubs ayant acquis leur participation au terme de la saison 2015-2016 et ayant retourné leur bulletin d'engagement accompagné du règlement dans les délais.

2° Droits d'engagement –Péréquation : les droits d'engagement sont ceux fixés par l'AG du 08 juillet 2016. La compétition est soumise aux Péréquations de Déplacement et d'Arbitrage référence GO-HAND

3° Formule de la Compétition : les 10 équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour du 17/18 septembre 2016 au 20/21 mai 2017. Attention sur certaines journées seul le samedi est ouvert au championnat le dimanche étant réservé aux différents stages Ligue et Comités. Rencontre 2 x 25 minutes ballon T2. Ci-dessous règles ETR

Moins de 15 ans	02 -03-04	<ul style="list-style-type: none">- Ballons : Taille 1 filles et T2 garçons- Temps de jeu : 2 x 25 minutes (Pause 10mn)- Nombre de joueurs : 6 joueurs + 1 GB- Travail par cycles :- 1^{er} cycle : défense étagée HXH ; 1-5 ou 3-3. 1^{ère} mi-temps obligatoire en 3x3 et 2^{ème} mi-temps obligatoire en 1x5. <p>2^{ème} cycle : défense alignée 0-6 HXH : 1^{ère} mi-temps obligatoire en 0x6 ; 2^{ème} mi-temps possible en 1x5. (les 2 mi-temps peuvent être jouées en 0x6.)</p> <p>1^{er} cycle début de saison au 04 février 2017 2^{ème} cycle 11 février fin de saison</p> <p>3 « temps mort » par équipe. Exclusion : 2 mn</p>
----------------------------	------------------	---

4°Qualification : les joueuses nées en 2002- 2003 et 2004 sont autorisées à participer à l'épreuve.

5° Accession-Relégations : le club classé 1^{er} sera déclaré Champion Territorial Excellence

Les clubs classés 9 et 10^{ème} descendent en Championnat Honneur, mais pourront être repêchés en cas de non candidature d'autres équipes dans les championnats honneurs.

6° Obligations : pour être admis à cette épreuve les clubs doivent remplir les obligations suivantes : avoir une salle homologuée- le club recevant devra fournir le chronométreur le secrétaire et un responsable de salle

7° Arbitrage : se référer au règlement CRA du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

8° dispositions particulières : en cas et soumis à l'autorisation de l'ETR sur liste identifiée des sous classements pourront être admis. Les équipes évoluant avec des sous classées ne pourront être déclarées championne territoriale. Attention 2 joueuses sous classées sur feuille de match par rencontre. Un système de points bonus et points pénalités va être mis en place cette saison voir exemple ci-dessous.

Match équipe A avec sous classée contre équipe B respectant le règlement

- 1) Victoire de A au classement 2 points pour A -2 points pour B**
- 2) Victoire de B au classement 3 points pour B -0 points pour A**
- 3) Match nul au classement 2 points pour B 1 point pour A**

Cette règle de sous classement n'est autorisée qu'à des clubs dit isolé et ne possédant pas un effectif de 7 licenciés dans la catégorie.

En espérant donner satisfaction à tous.

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT -15 ANS MASCULINS

EXCELLENCE

SAISON 2016-2017

1° Participants : la compétition est ouverte aux 10 clubs ayant acquis leur participation au terme de la saison 2015-2016 et ayant retourné leur bulletin d'engagement accompagné du règlement dans les délais.

2° Droits d'engagement –Péréquation : les droits d'engagement sont ceux fixés par l'AG du 8 juillet 2016. La compétition est soumise aux Péréquations de Déplacement et d'Arbitrage référence GO-HAND

3° Formule de la Compétition : les 10 équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour du 17/18 septembre 2016 au 20/21 mai 2017. Attention sur certaines journées seul le samedi est ouvert au championnat le dimanche étant réservé aux différents stages Ligue et Comités. Rencontre 2 x 25 minutes ballon T2. Ci-dessous règles ETR

Moins de 15 ans	02- 03-04	<ul style="list-style-type: none">- Ballons : Taille 2 filles et garçons- Temps de jeu : 2 x 25 minutes (Pause 10mn)- Nombre de joueurs : 6 joueurs + 1 GB- Travail par cycles :- 1^{er} cycle : défense étagée HXH ; 1-5 ou 3-3. 1^{ère} mi-temps obligatoire en 3x3 et 2^{ème} mi-temps obligatoire en 1x5. <p>2^{ème} cycle : défense alignée 0-6 HXH : 1^{ère} mi-temps obligatoire en 0x6 ; 2^{ème} mi-temps possible en 1x5. (les 2 mi-temps peuvent être jouées en 0x6.)</p> <p>1^{er} cycle début de saison au 04 février 2017 2^{ème} cycle 11 février fin de saison</p> <p>3 « temps mort » par équipe. Exclusion : 2 mn</p>
----------------------------	------------------	--

4°Qualification : les joueurs nés en 2002-2003-2004 sont autorisés à participer à l'épreuve.

5° Accession-Relégations : le club classé 1^{er} sera déclaré Champion Territorial Excellence

Les clubs classés 9 et 10 descendent en Championnat Honneur, mais pourront être repêchés en cas de non candidature d'autres équipes dans les championnats honneurs.

6° Obligations : pour être admis à cette épreuve les clubs doivent remplir les obligations suivantes : avoir une salle homologuée- le club recevant devra fournir le chronométreur le secrétaire et un responsable de salle

7° Arbitrage : se référer au règlement CRA du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

8° dispositions particulières : en cas et soumis à l'autorisation de l'ETR sur liste identifiée des sous classements pourront être admis. Les équipes évoluant avec des sous classées ne pourront être déclarées championne territoriale. Attention 2 joueuses sous classées sur feuille de match par rencontre. Un système de points bonus et points pénalités va être mis en place cette saison voir exemple ci-dessous.

Match équipe A avec sous classée contre équipe B respectant le règlement

- 1) Victoire de A au classement 2 points pour A -2 points pour B**
- 2) Victoire de B au classement 3 points pour B -0 points pour A**
- 3) Match nul au classement 2 points pour B 1 point pour A**

Cette règle de sous classement n'est autorisée qu'à des clubs dit isolé et ne possédant pas un effectif de 7 licenciés dans la catégorie.

En espérant donner satisfaction à tous.

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT -18 ANS MASCULINS

HONNEUR

SAISON 2016-2017

1° Participants : la compétition est ouverte aux clubs ayant acquis leur participation au terme de la saison 2016-2016 et ayant retourné leur bulletin d'engagement accompagné du règlement dans les délais.

2° Droits d'engagement –Péréquation : les droits d'engagement sont ceux fixés par l'AG du 08 juillet 2016. La compétition est soumise aux Péréquations de Déplacement et d'Arbitrage référence GO-HAND

3° Formule de la Compétition : les 13 équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 2 poules dite géographique du 17/18 septembre 2016 au 18/19 mars 2017. Des Play off seront organisés par poule de 4 selon le classement les deux équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se disputeront le titre Champion Honneur, pour les autres ce sera des matchs de classement, les résultats de la 1^{ère} phase dans les confrontations directes seront conservés, soit 4 journées J1 01/02 avril-J2 29/30 avril-J3 6/7 mai J4 13/14 mai. Rencontre 2 x30 minutes ballon T3. Journées de report R1 29/30 oct. R2 17/18 déc. R3 4/5 fév. R4 25/26 fév.

4°Qualification : les joueurs nés en 1999 -2000 et 2001 sont autorisés à participer à l'épreuve. Toutefois des joueurs nés en 2002 sur liste de haut niveau et validé par la CTS pourront évoluer à ce niveau. Les documents d'autorisation devront être validé par la CTS et envoyé à la COCR 48 heures avant le jour de sa 1^{ère} participation à cette compétition.

5° Accession-Relégations : les clubs classé 1^{er} 2^e et 3^e accéderont à la poule Excellence la saison suivante le 1^{er} sera déclaré Champion Territorial Honneur. Toutefois en fonction de l'évolution des effectifs la COCR seule compétente peut être amener cette disposition

6° Obligations : pour être admis à cette épreuve les clubs doivent remplir les obligations suivantes : avoir une salle homologuée- le club recevant devra fournir le chronométreur le secrétaire et un responsable de salle

7° Arbitrage : se référer au règlement CRA du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT -18 ANS MASCULINS

EXCELLENCE

SAISON 2016-2017

1° Participants : la compétition est ouverte aux 10 clubs ayant acquis leur participation au terme de la saison 2015-2016 et ayant retourné leur bulletin d'engagement accompagné du règlement dans les délais.

2° Droits d'engagement –Péréquation : les droits d'engagement sont ceux fixés par l'AG du 08 JUILLET 2016. La compétition est soumise aux Péréquations de Déplacement et d'Arbitrage référence GO-HAND

3° Formule de la Compétition : les 12 équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour du 17/18 septembre 2016 au 14 mai 2017. Rencontre 2 x30 minutes ballon T3.

4° Qualification : les joueurs nés en -1999 - 2000 et 2001 sont autorisés à participer à l'épreuve. Toutefois des joueurs nés en 2002 sur liste de haut niveau et validé par la CTS pourront évoluer à ce niveau. Les documents d'autorisation devront être validé par la CTS et envoyé à la COCR 48 heures avant le jour de sa 1^{ère} participation à cette compétition. Journées de report R1 29/30 oct. R2 17/18 déc. R3 4/5 fév. R4 25/26 fév. R5 22/23 avril. R6 6/7 mai.

5° Accession-Relégations : le club classé 1^{er} sera déclaré Champion Territorial Excellence

Les clubs classés 9 et 10^{ème} descendent en Championnat Honneur. Toutefois en fonction des inscriptions la COCR pourra être amené à modifier cette règle

6° Obligations : pour être admis à cette épreuve les clubs doivent remplir les obligations suivantes : avoir une salle homologuée- le club recevant devra fournir le chronométreur le secrétaire et un responsable de salle

7° Arbitrage : se référer au règlement CRA du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

8° CONVENTION OU ENTENTE : les conventions ou ententes doivent être à jour dans GESTHAND. Se référer aux instructions données en début de saison par la COCR et l'ETR. Le non-respect entraînera match perdu par pénalité sportive et financière.

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT +16 ANS FEMININS

PRE-NATIONAL

SAISON 2016-2017

1° Participants : la compétition est ouverte aux clubs ayant acquis leur participation au terme de la saison 2015-2016 et ayant retourné leur bulletin d'engagement accompagné du règlement dans les délais.

2° Droits d'engagement –Péréquation : les droits d'engagement sont ceux fixés par l'AG du 08 juillet 2016. La compétition est soumise aux Péréquations de Déplacement et d'Arbitrage référence GO-HAND

3° Formule de la Compétition : les 8 équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour du 17/18 septembre 2016 au samedi 11 mars 2017 (jour et horaire imposé sur la dernière journée en cas d'accession se jouant sur cette journée). Rencontre 2 x30 minutes ballon T2.les journées de report sont les suivantes R1 29/30 oct.- R2 26/27 Nov-R3 17/18 déc. (date de Coupe de France qui reste bien sur prioritaire). En cas de report validé il conviendra d'utiliser le premier report disponible juste derrière la date initiale, sauf cas exceptionnel qui devra faire l'objet d'un accord commun entre les deux clubs et COCR. Aucune autre forme de dérogation ne sera acceptée, le forfait et l'amende financière seront appliqués. Une 2^{ème} phase sera mise en place du 25/26 mars au 20/21 mai 2017 sous forme play off et play down. Toutefois pour être en phase avec les pénalités CMCD du début de saison le Champion et Accédant sera déclaré à l'issue de la première phase, un challenge viendra récompenser le vainqueur de la 2^{ème} phase.

4°Qualification : les joueuses nées en 1999 et avant sont autorisées à participer à l'épreuve. Toutefois des joueuses nées en 2000 sur liste de haut niveau et validées par la CTS pourront évoluer à ce niveau. Les documents d'autorisation devront être validé par la CTS et envoyé à la COCR 48 heures avant le jour de sa 1^{ère} participation à cette compétition.

5° Accession-Relégations : le club classé 1^{er} sera déclaré Champion Territorial et sera proposé à l'accession au Championnat de France N3. Au cas où une équipe réserve serait en mesure d'accéder au niveau national il faut qu'un minimum de 8 joueuses de moins de 21 ans soient sur chaque feuille de match.

Les clubs classés 11 et 12^{ème} descendent en Championnat inférieur. Ils pourraient être exceptionnellement maintenus en cas de non descente de N3 d'un club Champardennais ou au cas où le nombre de clubs accédant seraient insuffisant pour arriver au nombre maximal de 12 équipes. Inversement en cas de double descente ce serait le 10^{ème} qui serait rétrogradé.

6° Obligations : pour être admis à cette épreuve les clubs doivent remplir les obligations suivantes : avoir une salle homologuée- le club recevant devra fournir le chronométreur et un responsable de salle- le club visiteur devra fournir un secrétaire.

7° Arbitrage : se référer au règlement CRA du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

8° CMCD : se référer au règlement CMCD du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

9° CONVENTION OU ENTENTE : les conventions ou ententes doivent être à jour dans GESTHAND. Se référer aux instructions données en début de saison par la COCR et l'ETR. Le non-respect entrainera match perdu par pénalité sportive et financière.

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT +16 ANS MASCULINS

PRE-NATIONAL

SAISON 2016-2017

1° Participants : la compétition est ouverte aux 12 clubs ayant acquis leur participation au terme de la saison 2015-2016 et ayant retourné leur bulletin d'engagement accompagné du règlement dans les délais.

2° Droits d'engagement –Péréquation : les droits d'engagement sont ceux fixés par l'AG extraordinaire du 08 juillet 2016. La compétition est soumise aux Péréquations de Déplacement et d'Arbitrage référence GO-HAND

3° Formule de la Compétition : les 12 équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour du 17/18 septembre 2016-au samedi 20 mai 2017 à 20h30 (jour et horaire imposé sur la dernière journée). Rencontre 2 x30 minutes ballon T3. Les journées de report sont les suivantes R1 14/15 Janvier- R2 11/12 Février-R3 18/19 mars- R4 15/16 avril- R5 6/7 mai. Les dates de Coupe de France pourront être utilisées comme report en cas d'élimination des 2 équipes concernées par le report. En cas de report validé il conviendra d'utiliser le premier report disponible juste derrière la date initiale, sauf cas exceptionnel qui devra faire l'objet d'un accord commun entre les deux clubs et COCR. Aucune autre forme de dérogation ne sera acceptée, le forfait et l'amende financière seront appliqués.

4°Qualification : les joueurs nés en 1999 et avant sont autorisés à participer à l'épreuve. Toutefois des joueurs nés en 2000 sur liste de haut niveau et validé par la CTS pourront évoluer à ce niveau. Les documents d'autorisation devront être validé par la CTS et envoyé à la COCR 48 heures avant le jour de sa 1^{ère} participation à cette compétition. Toute entente entre clubs devra être validée dans Gesthand avant toute participation à une rencontre.

5° Accession-Relégations : le club classé 1^{er} sera déclaré Champion Territorial et sera proposé à l'accession au Championnat de France N3.

Les clubs classés 11 et 12^{ème} descendent en Championnat Excellence. Le 11^{ème} pourrait être exceptionnellement maintenu en cas de non descente de N3 d'un club Champardennais. Inversement en cas de double descente ce serait le 10^{ème} qui serait rétrogradé.

6° Obligations : pour être admis à cette épreuve les clubs doivent remplir les obligations suivantes : avoir une salle homologuée- le club recevant devra fournir le chronométreur et un responsable de salle- le club visiteur devra fournir un secrétaire.

7° Arbitrage : se référer au règlement CRA du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

8° CMCD : se référer au règlement CMCD du territoire pour ce niveau de compétition et de l'année en cours.

9° CONVENTION OU ENTENTE : les conventions ou ententes doivent être à jour dans GESTHAND. Se référer aux instructions données en début de saison par la COCR et l'ETR. Le non-respect entrainera match perdu par pénalité sportive et financière.